



Assemblée générale

Distr. générale
14 mai 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 165 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Projet de budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Dollars É.-U.

Crédit ouvert pour 2003/04	564 494 300
Projet de budget du Secrétaire général pour 2004/05	834 155 400
Recommandation du Comité consultatif pour 2004/05	821 986 000

1. On trouvera ci-dessous aux paragraphes 20, 22, 28 et 30 les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à réduire de 12 169 400 dollars les prévisions de dépenses de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005. Le Comité présente également ci-dessous un certain nombre d'observations et de recommandations sur l'administration et la gestion de la Mission et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.

2. Le rapport du 22 mars 2004 du Secrétaire général (A/58/744) ne donne pas d'information d'ordre financier sur l'exécution du budget de l'exercice 2002/03 puisque la Mission a commencé pendant l'exercice en cours (2003/04).

I. Informations relatives à l'exercice en cours

3. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2004, le montant réparti entre les États Membres au titre de la MINUL depuis le début de celle-ci atteignait 446 183 000 dollars. Les versements reçus à la même date représentaient au total 284 764 000 dollars, soit donc une impasse de 161 419 000 dollars, et la situation de trésorerie de la Mission ressortait à 159 400 000 dollars.



4. Le Comité consultatif a également appris qu'au 31 mars 2004, les montants remboursés aux États Membres qui fournissent des contingents et du matériel s'élevaient au total à 18 157 000 dollars. À la même date, 100 000 dollars d'indemnisation avaient été versés pour deux cas de décès et invalidité, aucune réclamation n'était en instance et les obligations non réglées représentaient 581 000 dollars.

5. Selon le Secrétariat, le tableau d'effectif de la MINUL se présente comme suit pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 (chiffres arrêtés au 30 avril 2004) :

	<i>Nombre de postes autorisés</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Observateurs militaires	215	169	21,4
Contingents	14 785	13 955	5,6
Police civile	755	393	47,8
Unités de police constituées	360	239	33,6
Personnel international	607	302	50,2
Personnel recruté sur le plan national	768	317	58,7
Volontaires des Nations Unies	286	131	54,2

6. Le Comité a appris qu'à la mi-mai 2004, la Mission compterait 421 personnes recrutées sur le plan international et près de 500 personnes (soit 18 % de postes vacants) à la fin de l'exercice en cours. Le taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan national, y compris le personnel travaillant actuellement à la journée, devrait être d'environ 5 % à la fin de l'exercice; de plus, 49 Volontaires devraient venir renforcer avant le 30 juin 2004 les 131 Volontaires que comptait la Mission au 30 avril 2004, ce qui ramènerait de 54,2 % à 37,1 % la proportion des postes vacants dans cette catégorie. Le Comité consultatif a été informé que la Mission compterait, au 30 juin 2004, 431 titulaires de nominations normales recrutés sur le plan national.

7. Le Comité consultatif a reçu l'état, arrêté au 31 mars 2004, des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 (voir ci-dessous annexe I). Le montant brut de ces dépenses s'élève à 237 837 300 dollars (montant net : 237 260 700 dollars), à rapprocher du montant brut de 564 494 300 dollars (montant net : 559 284 300 dollars) du crédit ouvert. Le Secrétariat a également présenté au Comité consultatif un état estimatif des dépenses par rubriques principales :

	<i>Crédit ouvert</i>	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Militaires et personnel de police	200 287 300	278 114 000	(77 826 700)
Personnel civil	51 655 300	35 506 100	16 149 200
Dépenses opérationnelles	312 551 700	250 780 300	61 771 400
Total (montant brut)	564 494 300	564 400 400	93 900

8. Selon le Secrétariat, le dépassement du crédit ouvert pour le déploiement des contingents sera compensé par les économies réalisées sur les dépenses de personnel civil, dont le déploiement est retardé, et sur les dépenses opérationnelles. Le Comité consultatif a appris que le dépassement au titre des militaires et du personnel de police s'explique essentiellement par le fait que les hommes et le matériel appartenant aux contingents ont été acheminés par avion (52 millions de dollars); selon le plan de déploiement d'origine, ils auraient dû l'être par bateau à 80 % et par avion à 20 %; cependant, plusieurs contingents n'ayant pu être prêts à temps, environ 80 % des militaires et du matériel leur appartenant ont dû être transportés par voie aérienne pour répondre aux besoins opérationnels immédiats de la Mission. **Le Comité consultatif s'inquiète du dépassement de budget prévu et espère que le Secrétariat tirera de cette expérience les leçons qui s'imposent de façon que les transports de troupes par voie aérienne non prévus seront à l'avenir réduits au minimum. Il fait aussi observer que, pour atteindre le niveau de dépenses projeté, la Mission devra dépenser environ 326 millions de dollars en trois mois (avril, mai et juin 2004) alors qu'elle a dépensé 238 millions de dollars dans les huit mois précédents (1^{er} août 2003-31 mars 2004). Le Comité fait remarquer à ce propos qu'il ne dispose pas d'informations sur les obligations non réglées.**

9. Le Comité consultatif a appris que, même si les dépenses effectivement consacrées aux projets à impact rapide accusaient un taux de réalisation moyen (183 100 dollars au 31 mars 2004, contre un crédit de 1 million de dollars), la Mission prévoyait d'utiliser intégralement les ressources inscrites à ce titre au budget. Le Comité consultatif a également appris que la Mission était en mesure de trouver assez de projets à impact rapide à réaliser pour dépasser le crédit actuel de 1 million de dollars. Il rappelle à ce propos que, dans sa résolution 55/135 du 8 décembre 2000, l'Assemblée générale a fait siennes les propositions, recommandations et conclusions formulées par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui avait, entre autres choses, appuyé « l'idée de mettre à la disposition du chef de la mission une somme représentant un faible pourcentage du budget prévu pour la première année pour financer des projets à impact rapide visant à renforcer l'efficacité de la mission dans l'accomplissement de son mandat dans sa zone d'opérations » (voir A/C.4/55/6, par. 6). Le Comité fait observer que les ressources actuellement inscrites au budget pour les projets de ce genre représentent environ 0,2 % du budget de 2003/04.

II. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

A. Mandat et résultats prévus

10. **Le Comité consultatif félicite la Mission d'avoir progressé dans l'élaboration d'un budget axé sur les résultats. Il pense cependant que des améliorations pourraient être apportées à la présentation d'un certain nombre d'éléments de la budgétisation axée sur les résultats. Par exemple, la corrélation devrait être plus nette et mieux définie entre les ressources demandées et les réalisations et les produits attendus. Les facteurs externes influant sur un certain nombre d'éléments budgétaires pourraient aussi être mieux identifiés.**

11. Selon la présentation budgétaire axée sur les résultats, les activités de la Mission relèvent de six composantes : i) direction exécutive et administration; ii) cessez-le-feu; iii) droit humanitaire et droits de l'homme; iv) réforme des services publics de sécurité; v) processus de paix; vi) appui. Le Comité consultatif a été informé que ces activités correspondaient au plan d'exécution intégrée des mandats, cadre synthétique des opérations et de la stratégie d'ensemble de la Mission qui, au regard de la résolution 1509 (2003) du Conseil de sécurité, définit les objectifs à réaliser et les programmes qui permettront d'y parvenir. Ces programmes sont les suivants : consolidation et renforcement de la paix et de la sécurité; désarmement et démobilisation; réinsertion et rapatriement; renforcement de l'état de droit; campagne d'information; coordination des institutions des Nations Unies. À chacun de ces programmes sont associés des objectifs, des projets et des délais précis. Selon le Secrétariat, les deux dispositifs que sont la budgétisation axée sur les résultats et le plan d'exécution intégrée des mandats se renforcent l'un l'autre et vont dans le sens d'une réalisation efficace et économique de ses tâches par la MINUL.

12. Le Comité a appris que la MINUL s'efforçait de réaliser les programmes dont il vient d'être question en respectant les délais impartis, en dépit des retards et des perturbations épisodiques. Elle a par exemple lancé le programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement en novembre 2003, en commençant par récupérer les armes des combattants, et a ouvert le premier cantonnement le 7 décembre 2003. Mais la réalisation de ce programme a dû être interrompue à la fin de décembre 2003. Elle a repris à la fin de janvier 2004 pour se poursuivre sans problème ni incident majeur et, au 2 mai 2004, 20 774 combattants au total avaient été désarmés, soit environ 38 % de l'effectif du groupe visé (environ 55 000 personnes). Au total, 10 981 armes avaient été réunies, ainsi qu'environ 3 207 934 munitions d'armes légères et 7 716 munitions d'autres catégories. Il existe actuellement quatre cantonnements dans le pays et on est en voie de conclure des arrangements contractuels pour en ouvrir six de plus. Les activités de désarmement et de démobilisation ayant avancé, l'attention se porte davantage sur la réinsertion et le rapatriement.

13. Pour ce qui est du programme électoral de la Mission, le Comité consultatif a appris qu'une tournée d'évaluation des besoins avait été organisée par la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques en avril 2004. Il était apparu que la Commission électorale nationale du Libéria disposait de très peu de moyens matériels et humains pour s'occuper de l'éducation des citoyens et des électeurs, la constitution des listes électorales, de la délimitation des circonscriptions et de l'organisation du scrutin. Selon le Secrétariat, ces activités ne pourront être menées à bien dans les délais et dans les conditions prévues dans l'Accord général de paix sans une aide internationale importante. L'article XIX de l'Accord en question dispose que la consultation doit avoir lieu en octobre 2005 au plus tard. Le Groupe des questions électorales de la Mission devrait prendre la tête du mouvement pour que les élections libériennes se tiennent à temps et selon les normes de l'Organisation des Nations Unies. Il est donc proposé de créer une Division des élections, avec une dotation en personnel et en ressources plus importante que celle du groupe actuel (voir ci-dessous, par. 24).

14. Le Comité constate que, comme il l'avait recommandé aux paragraphes 7 et 8 de son rapport A/58/591 du 12 novembre 2003, le projet de budget décrit les mécanismes qui devraient permettre une collaboration et une coordination efficaces avec les fonds, programmes et institutions des Nations Unies ainsi qu'avec les partenaires internationaux. **Il s'en félicite, mais il estime que la Mission pourrait faire mieux. Il demande que le prochain budget de projet fasse état des efforts nouveaux qu'aura faits la Mission pour rendre plus efficaces la collaboration et la coordination avec les institutions, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec les partenaires internationaux.**

B. Ressources nécessaires

15. Selon le projet de budget, les ressources demandées pour la MINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 atteignent le montant brut de 839 591 300 dollars. Alors qu'il en délibérait, le Comité consultatif a été informé que ce montant était à réviser de la manière suivante :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Prévisions initiales figurant dans le document A/58/744	839 591 300
Réduction au titre des voyages liés à la relève des soldats	(8 665 400)
Besoins supplémentaires au titre du programme électoral	
Personnel temporaire (4 080 agents des listes électorales pendant six semaines)	1 468 800
Consultants	110 900
Fournitures, services et matériels divers	1 468 800
Programme électoral, total partiel	3 229 500
Montant brut des prévisions révisées	834 155 400

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Crédit ouvert pour 2003-2004</i>	<i>Crédit demandé pour 2004-2005</i>
Observateurs militaires	215	215
Contingents	14 785	14 785
Police civile	755	755
Unités constituées de police	360	360

16. Comme il est dit au paragraphe 15 ci-dessus, les prévisions présentées dans le document A/58/744 ont été réduites de 8 665 400 dollars au titre des voyages liés à la relève des soldats. Renseignements pris, il apparaît que cette réduction tient à ce qu'on envisage d'assurer sur le plan régional la rotation des militaires concernés avec l'avion B737 qu'il est proposé d'acheter en 2004/05 et non avec un appareil affrété.

17. Le crédit total de 428 170 200 dollars demandé pour les militaires et le personnel de police doit donc être ramené à 419 504 800 dollars. Ce dernier montant marque une augmentation de 219 217 500 dollars (109,4 %) par rapport au crédit ouvert à ces deux rubriques pour l'exercice en cours. Selon le Secrétaire général, cela tient au fait que le personnel militaire et le personnel de police ont été entièrement déployés pendant les 12 mois couverts par le budget, alors que pendant 2003/04, leur déploiement s'était étalé sur neuf mois, appelant l'application d'un coefficient de retard de déploiement de 5 %.

18. Le Comité consultatif constate que le coût unitaire des rations est passé de 6,40 dollars à 4,74 dollars par jour le 1^{er} janvier 2004. **Il s'en félicite, mais met en garde contre une réduction du coût unitaire qui compromettrait la qualité des rations.** Le Comité a appris que les officiers d'état-major (114 au 30 avril 2004), qui percevaient une indemnité journalière de subsistance au lieu de rations, commenceraient à recevoir des rations en août 2004. De plus, selon le Secrétariat, tout le personnel militaire de la Mission bénéficierait de logements en dur à compter des mois de juillet et août 2004.

19. Le Comité consultatif s'est fait expliquer l'état d'avancement des mémorandums d'accord et des inspections avant déploiement. Il s'inquiète de constater qu'au début de mai 2004, seulement trois pays fournissant des contingents (sur les 20 que compte la Mission) avaient signé un mémorandum d'accord et qu'il n'avait été procédé que dans cinq de ces pays à des inspections avant déploiement. Le Comité demande que des mesures soient prises d'urgence pour remédier à cette situation.

20. Les prévisions budgétaires sont fondées sur les hypothèses suivantes en matière de vacances de poste dans le personnel militaire et le personnel de police : i) observateurs militaires : 0 %; ii) contingents militaires : 2 %; iii) police civile : 5 %; et iv) unités constituées de police : 0 %. Le Comité consultatif note à ce propos que le personnel militaire et le personnel de police de la Mission restent en sous-effectif (voir ci-dessus, par. 5). **Cela étant, le Comité consultatif recommande de prendre pour hypothèses dans les prévisions budgétaires un taux de vacance de postes de 5 % pour les observateurs militaires et de 15 % pour la police civile. Il conviendrait en conséquence de réduire de 4 823 100 dollars le montant de 419 504 800 dollars demandé pour les militaires et le personnel de police pour tenir compte des retards de déploiement.**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Crédit ouvert en 2003-2004</i>	<i>Crédit demandé pour 2004-2005</i>	<i>Augmentation</i>
Personnel international	607	635	28
Personnel recruté sur le plan national	768	798	30
Volontaires des Nations Unies	286	431	145

Recommandations concernant les postes

21. Le Comité consultatif constate que la MINUL, répondant en partie à une de ses recommandations antérieures (voir A/58/591, par. 16 et 17), a procédé à un premier examen de son organigramme et proposé des mesures pour rationaliser sa structure. Par exemple, elle propose de supprimer 12 postes (1 poste organique et 11 postes d'appui) et de déclasser cinq postes (dont 1 poste D-2). Cela dit, le Comité estime qu'un nouvel effort de rationalisation de la structure de la Mission pourrait être engagé à l'occasion de l'examen général de l'organigramme prévu pour le milieu de l'année 2004. Il rappelle à ce propos que l'administration de la Mission n'a pas encore répondu aux préoccupations que lui inspirait déjà le nombre de sections et de services de petite taille que comprend la structure de la MINUL (voir A/58/591, par. 15). Le Comité a l'intention de suivre l'évolution de la réforme de la structure organisationnelle de la MINUL, y compris aux niveaux hiérarchiques supérieurs.

22. L'augmentation de 118 019 900 dollars (128,5 %) des dépenses prévues pour le personnel civil par rapport au crédit ouvert pour l'exercice en cours (51 655 300 dollars) tient surtout au fait que la Mission a été déployée pendant les 12 mois de l'exercice 2004/05, au contraire des neuf mois de l'exercice en cours, et aux 203 nouveaux postes qu'il est proposé de créer. Les prévisions de dépenses de 118 019 900 dollars prennent pour hypothèses un taux de vacance de postes de 15 % pour le personnel international, les administrateurs recrutés sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies, et un taux de 10 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national. **Le Comité consultatif juge que ces taux n'expriment pas correctement les retards de recrutement du personnel civil de la Mission (voir aussi ci-dessus, par. 5). Cela étant, il recommande de réduire de 6 811 300 dollars les prévisions de dépenses pour le personnel civil (118 019 900 dollars) et de retenir un taux de vacance de postes de 20 % pour le personnel international, les administrateurs recrutés sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies, ainsi qu'un taux de 15 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national.**

23. Outre les suppressions et le déclassement de postes dont il est question ci-dessus au paragraphe 21, la structure de la Mission proposée pour la période 2004/05 présente les changements suivants :

Postes supplémentaires

- 4 postes (1 P-4, 2 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) pour la Section du désarmement, de la démobilisation, de la réadaptation et de la réinsertion
- 197 postes (1 D-2, 1 D-1, 5 P-4, 15 P-3, 4 agents du Service mobile, 5 agents des services généraux, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 15 agents recrutés sur le plan national et 148 Volontaires des Nations Unies) pour la Division électorale
- 15 postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour les bureaux régionaux
- 2 postes (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) pour la Section des achats.

Reclassement de postes

- 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'administrateur recruté sur le plan national pour le Groupe de la mobilisation de ressources et du programme financé par des fonds d'affectation spéciale (projets à impact rapide)
- 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan international pour la Section des communications et de l'informatique
- 1 poste P-3 en poste P-4 pour le Bureau du Directeur de l'administration
- 1 poste P-3 en poste P-4 pour les Services médicaux.

Transferts

- 26 postes (1 P-4, 1 P-3, 8 agents du Service mobile, 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies) transférés des Services d'appui intégrés aux Services d'administration à la suite du rattachement du Groupe de contrôle du matériel et des stocks à la Section des services généraux
- 1 poste P-3 transféré du Centre commun des opérations de soutien logistique à la Section des approvisionnements.

24. Le Comité consultatif note que la plupart des demandes de postes supplémentaires concernent le programme électoral de la Mission et la création de la Division électorale issue de l'actuel Groupe électoral consultatif. Les 197 postes supplémentaires pour la Division seraient complétés par un effectif de 4 080 agents temporaires chargés des inscriptions sur les listes électorales, dont l'engagement durerait six semaines et pour lequel un crédit de 1 468 800 dollars est demandé au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions (voir par. 15 ci-dessus). À cet égard, le Comité rappelle son observation précédente, à savoir qu'il « croit comprendre que la Mission a l'intention d'étoffer le Groupe au cours du prochain exercice, à l'approche des élections, mais il tient à souligner que les plans relatifs à la préparation des élections doivent être établis longtemps à l'avance ». Le Représentant du Secrétaire général l'a informé que des agents supplémentaires pour le programme électoral seraient recrutés de façon échelonnée durant la préparation et la tenue des élections et qu'il serait mis fin à leur emploi de la même manière au fur et à mesure que l'assistance électorale deviendrait moins nécessaire. Le Secrétariat estime que le programme électoral de la Mission coûtera au total 20 millions de dollars durant l'exercice 2004/05. L'annexe II ci-après contient des informations complémentaires sur ces dépenses.

25. **Le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne l'effectif de la MINUL.** À cet égard, il convient de souligner que trois postes d'auditeur résident à la MINUL (1 P-5, 1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)) ne sont pas inclus dans le tableau d'effectifs de la Mission du fait que ces postes sont normalement budgétisés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

3. Dépenses opérationnelles

Montant alloué 2003/04	Montant proposé 2004/05	Variation	
		Montant	Pourcentage
312 551 700	296 630 700	(15 921 000)	(5,1)

26. Le montant général demandé au titre des dépenses opérationnelles fait apparaître une baisse en chiffres nets, mais le projet de budget indique un accroissement des ressources demandées au titre de plusieurs rubriques, telles que les consultants, les voyages, les transports aériens, les communications, les services médicaux et le matériel spécial.

Consultants

27. Le montant demandé pour les consultants durant l'exercice 2004/05 qui figure au chapitre II.1 du projet de budget (689 400 dollars) a été ultérieurement augmenté de 110 900 dollars (voir par. 15 plus haut) pour atteindre au total 800 300 dollars, soit une augmentation de 345 900 dollars (76,1 %) par rapport au crédit ouvert (454 400 dollars) pour l'exercice en cours. Comme l'a expliqué le Secrétariat, l'augmentation des ressources nécessaires résulte principalement de la nécessité de réaliser des évaluations et d'organiser des ateliers dans le domaine de la réforme judiciaire et de l'éducation en matière juridique et d'exécuter des projets de services consultatifs qui étaient prévus dans le budget de 2002/04 mais qui ont dû être reportés à l'exercice 2004/05 étant donné qu'ils n'ont pu être menés en 2003/04. Le Comité consultatif a été informé que le montant de 454 400 dollars apparaîtrait au titre des économies dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice en cours. Un montant de 100 900 dollars est demandé pour le programme électoral.

28. Le Comité consultatif souligne que la présentation des ressources nécessaires pour les consultants doit être sensiblement améliorée. Les ressources demandées devraient être expliquées et justifiées du point de vue des besoins du programme. Les projets que doivent exécuter les consultants devraient être clairement et directement reliés aux produits et aux réalisations programmés par la Mission. Le Comité souligne qu'en l'absence de justification détaillée, il n'est pas en mesure d'affirmer que la totalité du montant demandé (800 300 dollars) est nécessaire. Par conséquent, il recommande que soient approuvés le montant reporté de l'exercice en cours (454 400 dollars) et le montant de 110 900 dollars pour le programme électoral, soit une réduction de 235 000 dollars par rapport au montant demandé de 800 300 dollars.

Voyages

29. Le montant prévu pour les voyages en 2004/05, qui figure au chapitre II.1 du projet de budget, s'élève à 2 276 900 dollars, soit une augmentation de 296 000 dollars (14,9 %) par rapport au montant réparti (1 980 900 dollars) pour 2003/04. Le chiffre de 2 276 900 dollars comprend un crédit de 852 400 dollars pour les voyages dans le cadre de la formation, soit une augmentation de 252 400 dollars par rapport au montant réparti pour l'exercice 2003/04, et un crédit de 1 424 500 dollars pour les autres voyages, soit une augmentation de 43 600 dollars par rapport au montant réparti pour 2003/04. Comme il est expliqué au paragraphe 17 du document budgétaire, les crédits supplémentaires s'expliquent principalement par le

déploiement intégral du personnel civil au cours des 12 mois de l'exercice budgétaire alors que ce déploiement avait été partiel durant l'exercice 2003/04.

30. **Le Comité estime que l'augmentation proposée pour les voyages ne saurait se justifier uniquement par l'accroissement de l'effectif civil prévu; le programme de voyages de la Mission devrait faire indiquer plus clairement sa corrélation avec les produits et les réalisations prévus pour la Mission ainsi que son impact sur ces derniers. Le Comité doute, par exemple, qu'il soit utile et efficace d'entreprendre 20 voyages à New York (chacun d'une durée de sept jours, pour un coût estimatif total de 160 500 dollars) afin de mieux faire comprendre les facteurs politiques touchant le Libéria; 13 autres voyages à New York (de même durée, pour un coût estimatif de 136 200 dollars) sont prévus au sujet de questions d'administration. Le Comité estime que la Mission devrait faire davantage appel aux moyens téléinformatiques disponibles et réduire en conséquence son programme de voyages. Il recommande de réduire de 300 000 dollars le crédit demandé (2 276 900 dollars) et espère que l'administration de la MINUL et le Département des opérations de maintien de la paix prendront les mesures nécessaires afin d'assurer l'utilisation rationnelle des dépenses de la Mission en matière de voyages ainsi que leur contrôle effectif.**

Transports aériens

31. Le montant demandé au titre des transports aériens s'élève à 74 228 100 dollars pour l'exercice prenant fin le 30 juin 2005, soit une augmentation de 8 800 100 dollars (13,5 %) par rapport au crédit réparti pour l'exercice en cours. Cette augmentation est principalement attribuable au nombre plus élevé d'heures de vol assurées par contrat et au remplacement prévu de l'appareil à vitesse élevée et à moyen rayon d'action et du IL-76 par un DHC7 et un B737. Le Comité consultatif a été informé que cette mesure renforcerait la capacité de la Mission de transporter par voie aérienne les contingents et le matériel et de moins dépendre de l'affrètement d'aéronefs, ce qui devrait aboutir à des économies au titre du coût de déploiement (voir par. 16 plus haut). **Le Comité se félicite de cette démarche.**

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria pendant l'exercice allant du 1^{er} août 2003 au 30 juin 2004

32. Dans sa note sur le financement de la MINUL pendant l'exercice allant du 1^{er} août 2003 au 30 juin 2004 (A/58/792 du 12 mai 2004), le Secrétaire général indique que le budget de la Mission pour l'exercice actuel serait pleinement exécuté. Dans sa résolution 58/261 du 23 décembre 2003 sur le financement de la MINUL, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 564 494 300 dollars et a réparti entre les États Membres un montant de 450 millions de dollars, soit 114 494 300 dollars de moins que le crédit réparti. Dans sa note du 12 mai 2004 (A/58/792), le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée générale de répartir entre les États Membres un montant supplémentaire de 114 904 300 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} août 2003 au 30 juin 2004.

IV. Conclusions du Comité consultatif

33. Les décisions que doit prendre l'Assemblée générale au sujet du financement de la MINUL durant l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 sont indiquées au paragraphe 27 du projet de budget (A/58/744). **En fonction des observations qu'il a faites plus haut, le Comité consultatif recommande que les prévisions de dépenses soient réduites de 834 155 400 dollars à 821 986 000 dollars.**

34. **Le Comité s'attend à ce que le prochain document budgétaire de la MINUL tienne pleinement compte des résultats d'un examen général de la structure organique de la Mission, comme il est demandé au paragraphe 21 ci-dessus.**

35. **En ce qui concerne la demande figurant dans le document A/58/792, c'est à l'Assemblée générale qu'il appartient de décider du montant des quotes-parts mises en recouvrement pour la MINUL. Le Comité consultatif a fourni au paragraphe 3 ci-dessus des informations sur les montants versés à la MINUL. Il apparaît fortuit que les prévisions du total des ressources nécessaires pour la Mission correspondent exactement au montant total du crédit réparti pour 2003/04 (voir également par. 8 ci-dessus). Le Comité réaffirme, comme il l'a déjà fait plusieurs fois dans le passé, que l'augmentation des quotes-parts n'est pas une solution au problème des contributions non acquittées.**

Documentation

- Projet de budget de la MINUL pour la période allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/744)
- Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1478 (2003) du Conseil de sécurité concernant le Libéria (S/2004/272)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le financement de la MINUL (A/58/591)
- Résolution 58/261 de l'Assemblée générale sur le financement de la MINUL
- Résolutions 1478 (2003) et 1509 (2003) du Conseil de sécurité
- Note du Secrétaire général sur le financement de la MINUL pendant l'exercice allant du 1^{er} août 2003 au 30 juin 2004 (A/58/792)

Annexe I

Dépenses effectives durant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant réparti</i>	<i>Dépenses au 31 mars 2004</i>
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	5 507,5	3 058,6
Contingents	179 137,7	115 733,1
Police civile	12 817,4	4 042,0
Unités de police constituées	2 824,7	1 435,6
Total partiel	200 287,3	124 269,3
Personnel civil		
Personnel international	40 428,1	12 961,5
Personnel recruté sur le plan national	3 550,9	466,3
Volontaires des Nations Unies	7 676,3	1 496,6
Total partiel	51 655,3	14 924,4
Dépenses opérationnelles		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	175,5
Personnel fourni par des gouvernements	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–
Consultants	454,4	–
Voyages	1 980,9	1 470,5
Installations et infrastructures	107 380,1	20 607,2
Transports terrestres	46 607,5	31 391,0
Transports aériens	65 428,0	18 415,2
Transports maritimes ou fluviaux	7 116,0	–
Transmissions	30 108,5	12 737,3
Informatique	11 206,7	3 871,3
Services médicaux	3 864,5	2 011,4
Matériel spécial	3 157,2	850,0
Fournitures, services et matériel divers	34 247,9	6 931,1
Projets à impact rapide	1 000,0	183,1
Total partiel	312 551,7	98 643,6
Total brut	564 494,3	237 837,3

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant réparti</i>	<i>Dépenses au 31 mars 2004</i>
Recettes provenant des contributions du personnel	5 210,0	576,7
Total net	559 284,3	237 260,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	120,0	–
Total	564 614,3	237 837,3

Annexe II

Exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

(Note : Les chiffres indiqués incluent le montant révisé des ressources supplémentaires nécessaires (3 229 500 dollars) qui ne figure pas dans le budget proposé dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/58/744.)

A. Postes

<i>Classe ou catégorie</i>	<i>Nombre</i>
D-2	1
D-1	1
P-5	1
P-4	5
P-3	15
P-2/1	–
Service mobile	4
Services généraux	6
Personnel recruté sur le plan national	18
Volontaires des Nations Unies	150
Total	201

B. Dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>Montant</i>
Personnel civil	
Personnel international	5 169,3
Personnel recruté sur le plan national	173,9
Volontaires des Nations Unies	6 568,7
Total partiel	11 911,9
Dépenses opérationnelles	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) ^a	1 468,8
Consultants	192,0
Installations et infrastructures	90,0
Transports terrestres	2 529,4
Transmissions	664,0
Informatique	628,1
Fournitures, services et matériel divers ^b	2 569,8
Total partiel	8 142,1
Total général	20 054,0

(Notes du tableau)

^a 4 080 agents temporaires chargés des inscriptions sur les listes électorales, pendant six semaines.

^b Matériels concernant les inscriptions : 1 650 000 dollars; services/matériels de sensibilisation : 480 000 dollars; autres matériels (éducation civique, information, formation) : 439 800 dollars.
